

170, BOULEVARD DU MONTPARNASSE
75014 PARIS - FRANCE
TÉL. 325-36-74
C. C. P. 1248-74 PARIS

D 266 CHILI: LETTRE DES EMPLOYES DU COMITE POUR LA PAIX

En complément de la correspondance échangée entre le général Pinochet et le cardinal Silva (cf DIAL D 265) à propos de la dissolution du Comité de coopération pour la paix au Chili nous donnons ci-dessous le texte de la prise de position des membres du Comité.

(Note DIAL)

Santiago, novembre 1975

"Je regarde encore toute l'oppression qui se fait sous le soleil: voici les pleurs des victimes, et elles n'ont pas de consolateur; et du côté des bourreaux, la force; et elles n'ont pas de consolateur"

(Ecclésiaste 4,1)

Cher ami,

Nous nous adressons à toi, qui nous a suivis en tant d'occasions, pour te dire ce que nous ressentons aujourd'hui, suite à l'échange de lettres entre le général Pinochet, président de la République, et le cardinal Raúl Silva Henríquez. Aux termes de ces lettres est exigée et acceptée la dissolution du Comité de coopération pour la paix au Chili.

1- Nous sommes déconcertés et inquiets de cette décision qui rend encore plus dramatique le sort des centaines de personnes qui, chaque jour, s'adressent au Comité pour solliciter une aide et obtenir un réconfort devant l'arrestation ou la disparition d'un être cher. Angoisse qui vient généralement s'ajouter au chômage, à la famine et aux maladies dans la cellule familiale.

2- Le travail du Comité s'inspire de l'esprit évangélique. Quand nous prenons la défense des droits de l'homme et que nous dénonçons ses violations, nous ne faisons rien d'autre que satisfaire aux exigences de l'Évangile. Nous estimons que ce travail ne peut, en aucun cas, être considéré comme source de conflits entre l'Église et le gouvernement, ainsi que le prétend le général Pinochet dans sa lettre.

3- Nous considérons comme extrêmement grave le fait que des initiatives évangéliques, prises en faveur de ceux qui souffrent, puissent être, avec légèreté, qualifiées de "marxistes". Et plus grave encore, que cette qualification suppose une tendance implicite à l'élimination, dans notre société, de toute expression de la solidarité.

4- Nous regrettons que ce soit la violence des pressions exercées qui ait conduit à cette décision, car il est évident que subsistent les motifs ayant provoqué la naissance du Comité, puisque les arrestations arbitraires continuent, ainsi que les disparitions prolongées et les tortures au nombre alarmant. Les décès de personnes durant la phase de mise au secret se produisent toujours avec la même régularité.

5- Nous avons la certitude que l'action entreprise jusqu'à maintenant, à travers le Comité, par les Eglises a renforcé la confiance que mettent en elles les travailleurs et les victimes de la police. La disparition du Comité portera sans aucun doute atteinte à cette confiance qui a été gagnée par une solidarité en actes et par l'action prophétique.

6- Nous tenons à souligner que la tâche du Comité ne se limite pas à la défense juridique et à l'aide charitable. Notre travail respecte et veut faire respecter la dignité des humiliés; il suscite la formation de groupes de solidarité comme les cantines, les bourses de chômeurs, les dispensaires, etc.

7- Nous sommes extrêmement préoccupés du sort de nos camarades de travail qui sont détenus, et du fait que leur nombre augmente chaque jour. La disparition du Comité leur retire l'appui et l'aide dont ils ont besoin plus que jamais.

8- Nous avons pris la décision de faire tout ce qui est en notre pouvoir pour ne pas laisser sans défense quiconque viendrait nous solliciter. Nous savons que cela comporte des risques personnels supplémentaires, mais nous sommes disposés à les prendre. Quand il s'agit de la défense de la vie humaine et de sa dignité, ni la force du pouvoir ni celle de la terreur ne peuvent empêcher l'accomplissement du devoir.

9- Nous ne pouvons accepter que la violente campagne de mensonges et de calomnies, déclenchée dernièrement, fasse disparaître l'étincelle d'espoir, de justice et de liberté que représente le Comité pour les gens dont les droits fondamentaux sont violés.

10- Nous vous remercions de tout coeur, enfin, pour le soutien que vous nous avez apporté dans l'aide aux pauvres et aux victimes de la police. Nous vous sommes également reconnaissants de ce que vous nous avez permis de réaliser par cette mission humanitaire et évangélique, marquée d'esprit oecuménique ainsi que d'un grand sens de la solidarité et de l'action prophétique.

Très fraternellement.

Les employés du Comité
de coopération pour la paix au Chili

(Traduction DIAL - En cas de reproduction, nous vous serions obligés d'indiquer la source DIAL)

Abonnement annuel: France 140 F - Etranger 150 F
(avion: tarif spécial)

Directeur de la publication: Charles ANTOINE

Imprimerie: DIAL, 170 Bd du Montparnasse, 75014 Paris

Commission paritaire de presse: n° 56249